Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260415-2026_025-DE

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60 🖷 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 02 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 14

Votants: 15

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes GIRAUD Claude, HAMON Anne, M .GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mme Laurence ANDRÉ, Mr Éric LE TOUZET, Conseillers délégués, Mmes FERNANDES Émilie, BEAUVERGER Christelle, LEC'HVIEN Brigitte, M. LOISY Yann, COLLIN Thierry, HENRY Romain, LE BRIAND Alain, Régis NICOLAS.

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES: Mme POCHAT Isabelle (procuration à Mr Régis NICOLAS)

SECRÉTAIRE: Madame Claude GIRAUD a été nommée secrétaire de séance

Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-025 :Taux d'impositions 2026:

Sur proposition du Maire,

Le maintien des taux d'impositions pour l'année 2026 avec depuis 2021, la suppression des produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert et la perception de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur votreterritoire.
Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal a dû voter sur un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental.
Puisque la municipalité reconduit le taux 2024, le taux de TFPB 2025 sera le taux TFPB 2024 auquel s'ajoute le taux TFPB du département des Côtes d'Armor (19,53%).

Le maintien d'un taux de la TH sur les résidences secondaires.

Le Conseil après délibération

A l'unanimité, **VOTE**

PRECISE les taux, à savoir :

- T.F (Bâti) : 20,75 % (communal) + 19,53 % (Départemental) soit : **40,28 %**
- T.F (Non bâti) : **82,49 %**
- T.H (RS) : **14.46 %**

La secrétaire de séance
Claude GIRAUD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD